

POLITIQUE D'ACCESSIBILITE DES PERSONNES EN SITUATION D'HANDICAP

Domaine d'application :

Cette politique s'applique à l'ensemble du personnel de direction, pédagogique, administratif et commercial et à l'ensemble des apprenants accueillis au sein des centres de formation VERIN Formation CITY PRO

Responsabilité d'application :

De manière plus générale, l'ensemble des personnels concernés sont garants de la bonne application de ladite politique.

Historique et suivi des modifications :

Date	Version	Objet de la modification
27/06/2024	0	Création de la politique
28/08/2024	1	Mise à jour des contacts réseau d'accompagnement des PSH

Diffusion :

La politique est communiquée par le responsable qualité qui reste garant de la bonne diffusion aux personnels concernés.

Cette politique est accessible au sein des centres de formation de Calais et de Dunkerque.

Contexte :

Les centres de formation sont tenus de :

- Accueillir les personnes handicapées en formation sans discrimination
- Garantir l'égalité des droits et des chances des personnes handicapées, pour accéder à la formation et à la qualification mais aussi pour leur permettre de valider leur parcours

Comment répondons-nous à ces obligations ?

1. En pensant et en organisant l'accueil des personnes handicapées avant même de les accueillir :

- Lors d'un 1^{er} contact téléphonique, notre équipe s'assure d'un besoin ou non d'aménagement de la formation face à un éventuel handicap
- Lors d'une réunion d'information, notre service recrutement vous communique les coordonnées du référent handicap du centre
- Lors d'une visite sur notre site Internet , nos programmes de formation précisent les conditions d'accès pour les personnes en situation d'handicap ainsi que les coordonnées mail et téléphonique du référent handicap du centre de formation



POLITIQUE D'ACCESSIBILITE DES PERSONNES EN SITUATION D'HANDICAP

En cas de besoin, les référents handicap du centre disposent de différents outils pour accompagner les personnes concernées :

- ✓ Un entretien approfondi pour l'évaluation des besoins d'adaptation du parcours pédagogique du stagiaire
- ✓ La prise de contact avec le réseau d'accompagnement - Nos contacts en région :

Ressource handicap Formation	Hauts-de-France	Chloé STELMASZAK	03 22 54 26 80 9h à 12h et de 14h à 17h Sauf le mercredi	rhf-hdf@agefiph.asso.fr Site: www.rhf-hdf.fr
Avenir Pro	Littoral	Catherine MAILLOT	03 21 13 69 70 / 06 47 01 48 51	responsableaccompagnement@avenirpro.fr

- ✓ Dans le cadre de l'organisation d'une session d'examen conduisant à un titre professionnel, **une demande d'aménagement d'épreuve** est établie par le stagiaire et le centre de formation. Cette demande est soumise au médecin traitant du stagiaire qui apporte ses prescriptions. L'ensemble du dossier est ensuite envoyé à l'UD de la DREETS minimum 3 mois avant la date de l'examen.

2. En désignant un référent handicap :

Stéphanie HAMON et Stéphanie LUCHEZ sont les référents handicap des centres de formation :

Stéphanie HAMON
0767934526
s.hamon@city-pro.info

Stéphanie LUCHEZ
0769166541
s.lucchez@city-pro.info

3. En développant la capacité de nos équipes à organiser la compensation du handicap :

Verin formation met en place une autoformation pour l'ensemble de ses équipes administratives, commerciales et pédagogiques sur la prise en compte de la compensation du handicap :

[La compensation, de quoi parle-t-on ? - Modul'pro de l'inclusion \(agefiph.fr\)](#)

4. En s'assurant de l'accessibilité de l'ensemble de nos locaux des centres de formation

Sur les centres de DUNKERQUE :

- ➔ Le siège situé au 282 rue de l'Albeck présente 2 places de parking PMR, une rampe d'accès pour les plateaux techniques et les salles de formation
- ➔ Le centre DK2, situé au 1330 rue Achille Pérès présente un accès facilité au plateau technique et aux salles de formation situé en plain-pied

Sur le centre de CALAIS :

- ➔ Le centre de Calais situé au 15 rue Gustave Courbet présente un accès à l'arrière du centre de formation : accès aux plateaux techniques et aux salles de formation et la mise à disposition d'une rampe amovible